



BULLETIN D'INFORMATION

30, rue de l'Église, Case Postale 40
Saint-Simon-de-Rimouski (Québec) G0L 4C0
Téléphone : 418-738-2896

Courriel : admin@st-simon.qc.ca Site Internet : www.st-simon.qc.ca

L'éducation est un progrès social. L'éducation est non pas une préparation à la vie, mais la vie même
– John Dewey

NUMÉRO SPÉCIAL : ENVIRONNEMENT ET GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Une nouvelle année verte commence pour la MRC, mais aussi pour notre municipalité. Comme vous le savez, de nombreux efforts sont demandés à la population pour réduire la consommation individuelle de biens et de produits. La réduction de production de déchets a un impact positif sur l'environnement en plus de réduire les coûts relatifs à la gestion des ordures, dont un impact direct sur les taxes.

LE BAC BRUN :

En tant que Municipalité, notre devoir est d'offrir un service à la population et d'assurer un suivi conjoint avec la MRC des Basques quant à la gestion des ordures domestiques et commerciales. Dans cette optique, la Municipalité de Saint-Simon-de-Rimouski prend position en faisant la promotion du bac brun. Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 4 décembre 2017, une résolution a été adoptée afin de permettre **un service plus fréquent de collecte de bacs bruns lors de la période estivale** (17-R-212). Ainsi, la population de Saint-Simon-de-Rimouski pourra bénéficier d'une collecte plus régulière afin d'éviter les odeurs et la propagation d'insectes et de vers lors des épisodes de grande chaleur. De fait, de mai à juin, trois collectes de bacs bruns seront effectuées, alors qu'un service sera offert de façon hebdomadaire de juillet à septembre tel que prévu au calendrier envoyé en début d'année :

Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
17	1-15-29	12-19-26	3-10-17-24-31	7-14-21-28
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
4-11 et 18	2-16-18	13-27	21	

ECOCENTRE

L'écocentre situé au 2, route à Cœur, à Notre-Dame-des-Neiges sera à nouveau accessible dès le **11 avril 2018**, du mercredi au samedi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 jusqu'au 10 novembre 2018.

Sont acceptés : **les accessoires pour la maison** (ex : portes, fenêtres, lavabos, baignoires etc.), **matériaux de construction** (ex : bois traité ou peint, gypse, bardeau de cèdre, canexel, clapboard de masonite, vitre, porcelaine, céramique, tuile de plafond), alors que le bardeau d'asphalte coûte 1,00\$/pi³, **le métal** (tuyaux, jantes de pneus, clôtures, gouttières, tôle, etc.), **les ordinateurs et appareils électroniques**, **les plastiques agricoles**, **les pneus** (maximum 48,5 pouces), **les résidus domestiques dangereux** (huile, peinture, solvant, piles, batterie de véhicules, produits d'entretien ménager, acide, pesticide, bombonnes de propane) et **les encombrants** (sofas, cuisinières, réfrigérateurs et poêles)

Sont refusés : BPC, produits explosifs et munitions, cyanure, déchets domestiques (sac vert), pièces d'auto, carcasses d'animaux, produits commerciaux ou industriels, déchets radioactifs et biomédicaux, isolants et styromousse, terre contaminée, amiante et cendres.

Tarifs : Le service est payant pour les entreprises (1,00\$/pi³) et gratuit pour les citoyens habitant la MRC des Basques jusqu'à concurrence de 200 pi³ (environ trois remorques de 4 x 8 x 2 pieds). Au-delà de cette quantité, le tarif de 1\$/pi³ s'applique. Une preuve de résidence est exigée sur place.

Nous vous invitons à utiliser ce service. Pour plus d'informations : www.recuperationdesbasques.com
Tél. : (418) 851-1366 Courriel : recuperationdesbasques@bellnet.ca

NOUVELLE RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR DÈS LE 1^{ER} MAI 2018

Dans le cadre du *Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020** les citoyens seront appelés à changer et adapter leurs habitudes. À cet effet, la nouvelle réglementation applicable au 1^{er} mai 2018 aux immeubles résidentiels permanents prévoit notamment que :

- Les bacs de tous genres doivent être placés en bordure du chemin au plus tôt à 17h00 le jour avant la collecte (ex : pour une cueillette prévue le 14 mai : sortez votre bac le 13 mai à partir de 17h00). Les bacs doivent être enlevés au plus tard à 22h le jour de la collecte.
- Les collectes se feront du lundi au vendredi, entre 5h00 et 17h00
- L'occupant doit veiller à ce que son immeuble dispose de contenants appropriés
- **Baca bruns** : Les matières organiques doivent être déposées dans le bac brun dans un sac en papier prévu à cet effet ou enveloppées dans du papier journal (aucun sac en plastique n'est permis, même si celui-ci est compostable)
- **Recyclage** : Les cartons et papiers placés dans le bac bleu doivent être exempts de matière organique de toute autre matière
- **Déchets** : Seules les déchets non récupérables et non valorisables peuvent être disposés dans le bac à déchets dans des sacs poubelles en plastique
- **Encombrants** : Il est interdit de placer les encombrants en bordure de chemin plus de 24h avant la date de collecte. Ceux-ci doivent être empilés de façon ordonnée et ne pas empiéter sur les trottoirs ou l'emprise des chemins. La collecte des encombrants est prévue pour le 22 mai 2018.
- **Plastiques agricoles** : des collectes de plastiques agricoles sont prévues les 22 mai, 19 juin, 17 juillet, 28 août, 25 septembre, 23 octobre et 20 novembre. Ceux-ci peuvent également être acheminés à l'écocentre au 2, route à Cœur à Notre-Dame-des-Neiges. *(Extraits de communiqués émis par la MRC des Basques)

POUR VOUS FACILITER LA VIE

- Les animaux fouillent dans vos contenants à déchets ? Lors de grands vents, le couvercle de vos poubelles se soulève et les déchets se retrouvent éparpillés dans votre cours ? Il existe divers types de bannes pour couvercles de poubelles domestiques, offerts par la compagnie québécoise Bin-J-Clip (tél. : (450) 451-0859/ site web : <http://bin-j-clip.com>). Le coût de cet accessoire varie entre 2,61 et 9,00\$. Il existe également des bannes (avec ou sans verrou) pour les gros conteneurs destinés aux entreprises et commerces offerts par la compagnie américaine Serio-us Lock (1-800-245-6251) <https://www.seriouslock.com>.
- Le fonds IGA distribue des barils de récupération d'eau de pluie et des barils de compostages au prix minimal de 30\$. Il vous est possible de vous procurer ce matériel en vous inscrivant au https://www.iga.net/fr/implication/environnement/barils_deau_de_pluie. Pour plus d'informations, contactez Marie-Josée Bérubé au (418) 851-3206 poste 3108.

FOCUS GROUPE SEMER

La SEMER, en collaboration avec la Table de Communication, les MRC de Rivière-du-Loup, du Kamouraska et des Basques, désirent rencontrer les citoyens des diverses municipalités afin d'échanger des commentaires et des suggestions relativement à la valorisation des matières organiques. Cette rencontre aura lieu le 8 mai 2018 à 19h30 à la salle Sènescoupé de la MRC des Basques. Les personnes intéressées peuvent communiquer avec Marie-Josée Bérubé au (418) 851-3206 poste 3108 avant le 20 avril.